



Peut-on être auto-entrepreneur et salarié dans la même entreprise ?

Peut-on être auto-entrepreneur et salarié dans la même entreprise ? Peut-on cumuler le statut de salarié et de micro-entrepreneur pour le même employeur ? Que dit la loi et quels sont les risques ?

Rappel : forme simplifiée d'entreprise individuelle, l'auto-entreprise a été renommée micro-entreprise le 1er janvier 2016. Auto-entreprise et micro-entreprise sont donc aujourd'hui synonymes.

Peut-on être auto entrepreneur et salarié en même temps ? **Oui, l'auto-entreprise permet de cumuler en même temps le statut d'indépendant et celui de salarié :**

- L'entrée dans le régime de l'auto-entreprise peut se faire alors que le créateur est déjà salarié.
- De même, l'auto-entrepreneur en exercice peut à tout moment débiter un emploi salarié en parallèle.

Il est donc possible d'être auto-entrepreneur et salarié en même temps. ***Mais peut-on être auto-entrepreneur prestataire pour une entreprise tout en étant salarié de cette même entreprise ?***

Peut-on être auto-entrepreneur et salarié dans la même entreprise ?

La réponse est non : le droit du travail vous interdit formellement d'être salarié et prestataire de la même entreprise.

En effet, le travailleur salarié est subordonné à son employeur : cette relation est régie par le **droit du travail**. Il est impossible qu'un travailleur soit d'un côté salarié, donc soumis aux ordres de son

employeur, et de l'autre « indépendant ». Dans la pratique, cette situation serait intenable, et en tous cas **sanctionnable** car l'URSSAF pourrait voir la situation comme une tentative de l'employeur de payer moins de cotisations sociales. L'URSSAF pourrait requalifier les prestations de l'auto-entrepreneur en heures supplémentaires, et ainsi redresser l'employeur.

Auto-entrepreneur et salarié déguisé.

Le salariat déguisé est la situation qui amène l'administration à considérer qu'une entreprise emploie de fait un employé alors qu'elle n'a pas effectué la déclaration d'embauche, ce qui la met hors la loi.

Différents critères amènent l'administration à soupçonner une situation de salariat déguisé :

- l'existence d'un lien de subordination,
- la dépendance économique,
- l'utilisation du matériel de l'entreprise par le salarié,
- etc.

Un auto-entrepreneur qui travaillerait pour une entreprise de manière « subordonnée » peut se trouver dans une situation de salariat déguisé. **Voir notre article sur le salariat déguisé.**

Des solutions Excel pour gérer votre auto-entreprise (gratuit) :

- un **prévisionnel financier** facile à compléter : **cliquez ici pour y accéder**,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : **cliquez ici pour y accéder**,
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : **cliquez ici pour y accéder**,
- un **modèle de suivi de trésorerie** : **cliquez ici pour y accéder**.

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne, tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**

Voir aussi notre article : Peut-on être salarié et auto-entrepreneur en même temps ? (pour des entreprises différentes)